

# RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR OBTENIR LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

## Conditions générales :

Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.

Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.

La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.

L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.

En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

## Pharmacie :

Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.

Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

## Biologie et Biologie :

La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.

Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

## Optique :

L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

## Éducation :

L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.

Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

## Dentaire :

En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.

La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.

La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

## Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

## Adresses Mails utiles

Réclamation : contact@mupras.com

Prise en charge : pec@mupras.com

Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 915

Société : RAM

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom :

GRIBANE Reddad

Date de naissance :

21 ab. 1945

Adresse : 106 Rue Abdellah Ben Sahlou - CASABLANCA

Tél. : 0522204541

Total des frais engagés : 30000 + 3000 + 3000 = 36000 DHS

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :



Date de consultation : 12/09/2020

Nom et prénom du malade : GRIBANE REDDAD Age :

Lien de parenté :  Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie : Affection oculaire

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à :

Le : / /

Signature de l'adhérent(e) :

## RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
12/09/2020	C3	3000DH	DR. LAOUSSI professeur en Ophtalmologie sise à 16 Boulevard Abdelmoumen El Manzala. Tel/Fax: 0522.99.45.00	

## EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
	12/9/2020	338.70

## **ANALYSES - RADIOGRAPHIES**

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

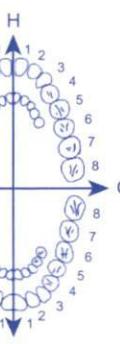
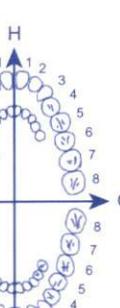
## AUXILIAIRES MEDICAUX

## RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

### Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaire, ainsi que le bilan de

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	Coefficient des travaux
				MONTANTS DES SOINS
				DEBUT D'EXECUTION
				FIN D'EXECUTION
O.D.F PROTHESES DENTAIRES	DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE			Coefficient des travaux
	$  \begin{array}{r rr}  H & 25533412 & 21433552 \\  \hline  D & 00000000 & 00000000 \\  & 00000000 & 00000000 \\  & 35533411 & 11433553 \\  \hline  B & &   \end{array}  $ <p><b>[Création, remont, adjonction]</b> Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession</p>			MONTANTS DES SOINS
				DATE DU DEVIS
				DATE DE L'EXECUTION

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

# Professeur N. LAOUISSI

# الأستاذة لاويسي . ن

Spécialiste en Ophtalmologie  
 Maladies et Chirurgie des Yeux  
 Ex Professeur à la Faculté de Médecine  
 et de Pharmacie de CASABLANCA  
 EX Attachée au CHU de Nantes (France)  
 Microchirurgie de l'Oeil  
 Strabisme - phacoemulsification  
 Angiographie - Laser - Lentilles de contact  
 Chirurgie Réfractive  
 Agrée en Médecine Aero spacie

إختصاصي في أمراض و جراحة العيون  
 أستاذة جامعية بكلية الطب والصيدلة بالدار البيضاء  
 ملحقة سابقا بالمستشفى الجامعي بنانت (فرنسا)  
 جراحة الساد (الجلالة) بالأمواج فوق الصوتية  
 تخطيط الشبكية الوعائي - جراحة تصحيح البصر بالليزر  
 جراحة الحول

Casablanca, le :

12-9-025

GRIRANE Reddes



3662042/003295

Distribué au Maroc par :  
 Laboratoires SOTHEM  
 B.P. N°1, 27182 Bouskoura - Maroc  
 N° Homologation Maroc :  
 1573/2016/DMP/20/DM  
 PPC : 147,00 DH

VR2762C10MAR/0919

LOT 009742 1  
 EXP 12 2021  
 PPV 164.20 DH

أيسين®  
 Icin®

Lot: WNO0087  
 Fab: 12 19  
 Exp: 12 21  
 PPV: 27DH50

LAOUISSI Nadia  
 en Ophtalmologie  
 Boulevard Abdelmoumen  
 résidence Koutoubia  
 Casablanca - Tél/Fax: 0622.99.46.00

76, Bd. Abdelmoumen Résidence Koutoubia, 1<sup>re</sup> Étage-Casablanca

Tél : 05 22 99 46 00 - 05 22 99 00 15